068-226800019-20091106-0000004190-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication: 13/11/2009

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2009-14-4-10

Séance du vendredi 6 novembre 2009

DÉPENSE LIÉE À LA PARTICIPATION À UNE ENQUÊTE PROPOSÉE PAR L'INSEE SUR LES PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E6-2008 du 20.03.2008 complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26.03.2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° 2008-5-1-9 du 11 et 12 décembre 2008 adoptant le Budget Primitif 2009.
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° 2008-5-4-3 du 11 et 12 décembre 2008 adoptant le Budget Primitif 2009 Prévention Sociale et Médico Sociale
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise la prise en charge financière d'un montant de 5 132,40 euros pour l'enquête sur les personnes âgées dépendantes réalisée par l'INSEE Alsace et autorise son paiement,
- Autorise le Président à signer la convention de partenariat d'étude entre l'INSEE Alsace, la DRASS, le Conseil Général du Bas-Rhin, et le Conseil Général du Haut-Rhin, jointe en annexe du rapport.

Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif 2009 :

• chapitre 011 - fonction 50 - nature 611-code programme 3026- service 010

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1er Vice-Président

Rémy WITH

Adopté voix contre abstentions